



Livre Blanc

FAVORISER LES MOBILITÉS DURABLES
EN ENTREPRISE



betterway

À l'heure où la conscience écologique s'infiltré dans le cadre du travail, la mise en place des moyens de déplacement plus vertueux devient une nécessité pour les entreprises. Ces moyens de déplacement, plus éco-responsables, influent sur le bien commun, la réduction de gaz à effet de serre, ainsi que le bien-être de chacun. En France, 30% des émissions carbone sont causées par le secteur du transport.

Les habitudes mobilités sont historiquement orientées vers la voiture individuelle. En effet, deux tiers* des salariés utilisent la voiture personnelle pour leur trajet domicile-travail.

Toutefois, la création de la Loi d'Orientation des Mobilités en 2019 a permis d'énormes transformations : des transports plus faciles d'accès, plus respectueux de la planète et moins coûteux, voici l'objectif de cette nouvelle loi.

Il s'agit d'un large choix de mobilités pour les salariés, de sorte à optimiser leurs déplacements et améliorer leurs expériences du trajet domicile-travail. De plus, 70%* des salariés estiment que c'est le rôle de l'employeur de les accompagner dans le développement des modes de transports et dans les nouveaux usages auxquels ils font face.

Cette multimodalité représente un bienfait pour les trois parties : les salariés, l'entreprise mais aussi la planète. Les habitudes évoluent et passent du car-centric à la multimodalité. Les salariés veulent avoir le choix dans leurs modes de transports et pouvoir les varier selon leurs contraintes ou envies. Ce livre blanc revient sur les différentes alternatives vertueuses dont disposent les salariés : le train, la voiture, les deux-roues (vélo et trottinette), les transports en commun et la marche.



Sommaire

La voiture	01
Les transports en commun	02
Les 2 roues	03
Le train	04
La marche	05
Betterway	06

Start a better day



01 La voiture



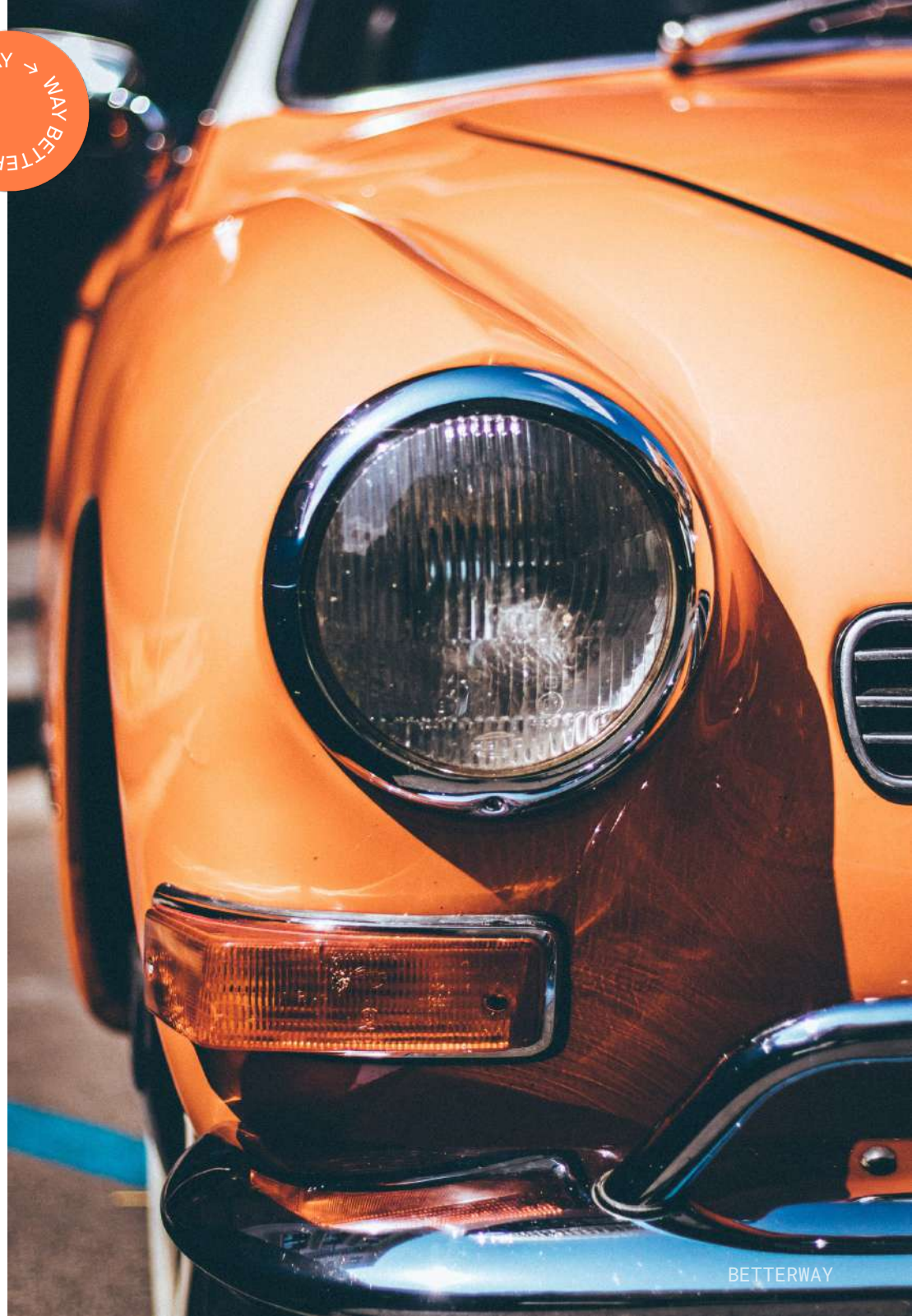
USAGES

En France, la voiture est très présente dans les habitudes de déplacement des Français, notamment pour leurs trajets domicile-travail. 65% des salariés utilisent la voiture individuelle pour leurs trajets domicile-travail. Bien que la voiture individuelle reste indispensable aux habitants de l'hexagone, le paysage automobile évolue vers de nouvelles formes. Avec un seul but, atteindre les objectifs de 2030, dont l'un est l'électrification à 100% des flottes. L'autopartage et co-voiturage ont donc un important rôle à jouer.

OFFRES

Le covoiturage et l'autopartage sont deux modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, qui ont vu le jour ces dernières années. L'usage de ces nouveaux moyens de déplacement ce sont de plus en plus démocratisé pour les trajets domicile-travail. C'est essentiellement en entreprise que les premières organisations de covoiturage sont apparues.

Le covoiturage consiste en l'utilisation commune d'un conducteur et de passagers qui réservent le déplacement via une application. L'autopartage, quand à lui est quelque peu différent du covoiturage, cette méthode correspond à une mise en commun d'une flotte de voiture, par exemple en libre-service, qui est donc accessible à différents utilisateurs, pour se déplacer d'un point A à un point B.





1/2 des émissions sont causés par la voiture, soit la moitié du gaz à effet de serre.

16% des émissions sont dues à la voiture thermique, pour un total de 30% du secteur de transport. Pour un trajet de 200km, la voiture émet 44kg de CO₂, pour 6kg en autocar ou encore 0,5kg en TGV. Une différence considérable et a fort impact sur l'environnement.

ENTREPRISE

Le rôle de l'entreprise reste primordial dans la mise en place de mobilités alternatives à la voiture individuelle. En effet, l'implémentation d'une politique de covoiturage ou d'autopartage au sein de l'entreprise permet un accès plus facile aux solutions plus respectueuses de l'environnement.

Dans le cas du covoiturage, l'utilisateur Betterway peut facilement utiliser son budget du FMD. Betterway, en partenariat de certains acteurs du covoiturage, accompagne les entreprises dans la mise en place de cette solution pour leurs salariés. Nos partenaires permettent le déploiement des plateformes mettant en avant les covoitureurs de l'entreprise, encourageant alors les conducteurs et passagers à opter pour un trajet partagé. L'autopartage quant à lui, peut être financé par le FMD à l'exception de la voiture thermique.

Dans le cadre de l'autopartage privé, Betterway, à l'aide de ses partenaires, met à disposition une flotte de voiture sur site pour permettre aux salariés d'emprunter les voitures disponibles.

En plus de réduire les émissions de GES, ces deux modes de déplacement permettent aux collaborateurs d'économiser les coûts de transport.

FINANCEMENT

Le covoiturage et l'autopartage sont des méthodes de déplacement éligibles au Forfait Mobilité Durable. Le processus est simple, il suffit d'enregistrer la carte Betterway sur les applications partenaires de covoiture ou de voiture en free-floating et bénéficier du service.

02 Les transports en commun



USAGE

Bus, métro ou encore tram, les transports collectifs sont les deuxièmes moyens de déplacements les plus utilisés par les Français, après la voiture. Dans des villes dans lesquelles la circulation est dense, les transports en commun représentent un gain de temps considérable pour les utilisateurs. Ces moyens de transport, en plus d'être plus rapides quand la circulation est importante, représentent une économie considérable en comparaison aux frais engendrés pour l'entretien d'une voiture à l'année.

OFFRE

Les transports en commun sont les alternatives les plus connues à la voiture individuelle, notamment dans les grandes villes. Hebdomadaire, mensuel, annuel ou ticket à l'unité, les utilisateurs ont le choix entre différents abonnements lors de l'achat de leur titre de transport en commun.

0,009kg de CO₂ pour le métro et le tram suivi de 3kg pour le bus : voilà les quantités qu'émettent les transports en commun pour un trajet de 30km. Pour un même trajet, la voiture produit 7kg de CO₂.

ENTREPRISE

En France, l'employeur a pour obligation de prendre en charge 50% de l'abonnement mensuel ou annuel de ses salariés. Avec la solution Betterway, les salariés disposent d'une carte qui est éligible aux paiements en borne pour les titres de transports ou renouvellement d'abonnement. De plus, chaque utilisateur bénéficie d'un RIB Betterway, pour éviter l'avance de frais et permettre la mise en place d'un prélèvement automatique.

FINANCEMENT

Les abonnements transports en commun sont cumulables avec le Forfait Mobilités Durables et permettent aux collaborateurs d'avoir plusieurs mobilités alternatives. Avec la carte Betterway, l'utilisateur peut procéder aux paiements des tickets à l'unité directement en borne. Ainsi, les abonnements hebdomadaires, mensuels et annuels, quant à eux, sont pris en charge en partie par l'utilisateur.



03 Les 2 roues



USAGE

La pandémie mondiale a engendré de réels changements et notamment dans les habitudes de déplacements de tout un chacun. En effet, l'adoption du vélo et de la trottinette comme mode de mobilité a le vent en poupe en France. En libre-service ou encore propriété personnelle, ces micro-mobilités connaissent une croissance exponentielle de 90% entre septembre 2021 et août 2022. Ils sont donc considérés comme un gain de temps pour les utilisateurs, mais aussi beaucoup plus vertueux pour la planète.

OFFRE

Le deux-roues connaît un succès considérable particulièrement pour les déplacements domicile-travail. Vélo personnel ou partagé privé (location hebdomadaire, mensuel ou annuel), deux offres éligibles aux Forfaits Mobilités durables et Crédit Mobilité. Dans le cas des vélos en libre-service public, en plus d'être compris dans le budget FMD et CM, il est aussi comptabilisé comme un abonnement transport en commun. En revanche, le vélo de fonction a une organisation à part qui n'est ni éligible au Forfait Mobilités Durables ni au Crédit Mobilité.

Les trottinettes électriques envahissent les rues françaises et sont devenues indispensables dans les grandes villes. Petit à petit, ce mode de déplacement prend la place des transports en commun, accentué par les nombreuses grèves et les retards de ces derniers.

2x plus d'usage du vélo ces dernières années. 0,3 kg d'émission de CO2 uniquement pour un trajet de 30km avec les micro-mobilités à assistances électriques. Contrairement à la voiture qui émet 23 fois plus qu'une trottinette ou un vélo électrique. Moins chers, plus pratiques et respectueux de l'environnement, ces moyens de déplacement représentent de nombreux avantages pour les utilisateurs.

ENTREPRISE

En choisissant d'allouer un budget mobilité pour ses salariés, comme le service que propose Betterway, l'employeur encourage l'usage au quotidien de micro-mobilités. Une flexibilité du dispositif permettra aux employés d'opter pour des mobilités, telles que le vélo (libre-service ou personnelle) ou la trottinette, et des trajets plus agréables.

FINANCEMENT

En mettant en place la solution Betterway, l'entreprise choisit d'accorder un budget unique à ses salariés, qu'ils utilisent dans les mobilités de leur choix. Le Forfait Mobilité Durable prend donc en charge, la location de vélo et trottinette en libre-service, l'achat de vélo et trottinette, ainsi que les abonnements transports en commun avec la carte Betterway.

En revanche, le vélo de fonction n'est pas éligible au FMD mais représente un service à part entière qui peut être instaurer en entreprise.



04 Le train

USAGES

L'usage du train prend de plus en plus de place dans les habitudes de déplacements des français grâce à différentes options qui s'adaptent aux besoins de chacun : TGV pour les longues distances, Intercités pour relier les villes ne disposant pas de train à grande vitesse, TER pour les déplacements inter-régionaux ou encore Transilien pour les banlieues parisiennes.

OFFRES

Depuis la fin de la pandémie, les pratiques du travail ont changé et le développement du travail de son domicile s'est accentué. Le télétravail s'est installé et ancré aux habitudes des salariés français et contribue à l'augmentation des abonnements longues-distances. Une augmentation de +57% par rapport à 2021 des salariés qui s'éloignent de leur lieu de travail et qui réalisent des trajets d'une région à une autre.

14 à 88 fois moins polluant que la voiture. Pour un trajet de 165km, le train émet uniquement 0,4kg de CO₂ pour 36kg en utilisant la voiture. En plus d'être une mobilité essentielle, ce moyen de déplacement n'engendre pas une forte quantité de CO₂. Pour 200km, le train émet uniquement 0,5kg en TGV, 1,2kg en Intersité, 1,4kg en RER.





ENTREPRISE

L'entreprise a un important rôle à jouer dans la transition mobilité de ses salariés. En effet, la mise en place d'une politique mobilité plus flexible permet au salarié de choisir un moyen de déplacement adapté à ses besoins et moins polluant.

FINANCEMENT

Avec la solution Betterway, les salariés disposent d'un budget précis, alloué par leur employeur, qu'ils utilisent dans la mobilité de leur choix. Le train est une mobilité éligible au Forfait Mobilité Durable et au Crédit Mobilité. De plus, pour les abonnements hebdomadaire, mensuels et annuels de train, l'employeur doit prendre en charge 50%. La carte Betterway peut être utilisée pour l'achat des billets de train, en borne ou en ligne, permettant aux salariés d'être en autonomie avec leur budget.

05 La marche

USAGES

La marche contient énormément de bienfaits, réduction du stress, mais aussi réduit des risques de certaines maladies cardiovasculaires, diabète ou autres. En plus d'améliorer la santé physique des salariés, celle-ci influence fortement la productivité des employés dans leur travail. Ce moyen de déplacement, en plus d'être bénéfique pour la santé, représente l'alternative la plus vertueuse.

OFFRES

L'IKM est une indemnité versée par les entreprises pour leurs employés qui se rendent à pied sur leur lieu de travail. L'intérêt de cette indemnité kilométrique marche est de mettre en exergue le moyen de déplacement le plus durable qu'il soit, mais aussi de mettre en avant la santé des salariés.

0kg de CO₂, quel que soit la distance parcourue à pied ! Dans la mesure du possible, opter pour la marche lors de ces déplacements domicile-travail est la solution la plus durable.





ENTREPRISE

En France, 23% des salariés se rendent au travail à pied, selon une étude de l'Insee en 2017. En revanche, la marche n'est pas prise en charge par les employeurs. Cependant, l'Indemnité Kilométrique Marche n'est pas un dispositif existant en entreprise.

En prenant en charge l'IKM, au même titre que les autres moyens de déplacements, l'entreprise sera acteur d'un double bénéfice : amélioration de la condition physique et morale des salariés, mais aussi aide à la transition vers une mobilité 100% durable.

Cependant, si la marche est le moyen de transport le plus vertueux, il n'en est pas moins que les IKM ne figurent pas dans la LOM (Loi d'Orientation Mobilités). De ce fait, l'IKM reste, pour le moment, facultatif pour les entreprises et non défiscalisé.

FINANCEMENT

Aucun cadre juridique n'a été mis en place pour l'Indemnité Kilométrique Marche pour le moment. Néanmoins, les Indemnités Kilométriques Marche viennent compléter d'autres solutions déjà existantes et proposées dans le Forfait Mobilité Durable. Betterway propose un processus de déclaration d'indemnités Kilométriques Marche, comme l'actuel IKV. De ce fait, les salariés seront indemnisés selon le nombre de kilomètre parcouru.

06 Betterway

Notre mission

Chaque jour, nous faisons en sorte de rendre la mobilité durable accessible à tous, dès aujourd'hui.

Une meilleure façon de se déplacer, c'est une meilleure journée qui commence.



POUR LES SALARIÉS

Utiliser le transport de son choix pour des trajets plus agréables.



POUR LES ENTREPRISES

Mettre en place une nouvelle politique de mobilité adaptée aux attentes des salariés et réduire les contraintes administratives.



POUR LA PLANÈTE

Grâce à des transports respectueux de l'environnement.



Et pour vous, qui contribuez à rendre le monde plus durable !

L'offre **betterway**

C'est la première solution dédiée à la mobilité des salariés.

Le principe est simple :

UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ

Les entreprises créent des comptes mobilités pour chaque salarié et définissent les paramètres de leur politique de mobilité au travers d'une plateforme de gestion mise à leur disposition.

+

UN COMPTE MOBILITÉ UNIVERSEL

Les employés reçoivent une carte de paiement physique et virtuelle qui leur permet de dépenser leur budget auprès de tous les marchands mobilités.

+

UNE PLATEFORME DE GESTION

L'entreprise récupère l'ensemble des documents nécessaires pour alimenter les systèmes de paie et de comptabilité. Elle dispose des justificatifs détaillés en cas de contrôle URSSAF ou fiscal.

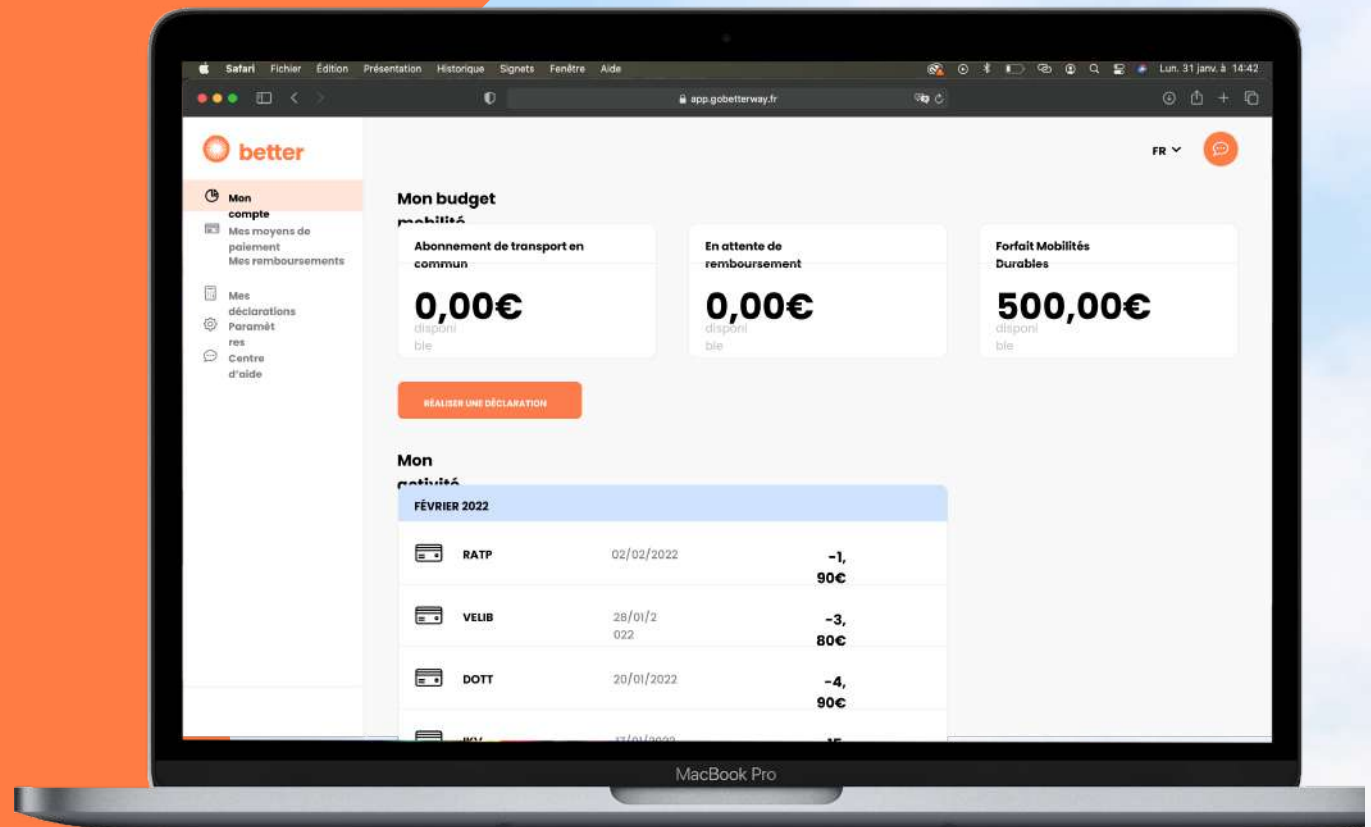
La technologie betterway

Pour un usage optimal de notre service, différents supports sont mis à votre disposition.

Une plateforme administrateur

ELLE PERMET DE :

- Définir les paramètres de la politique de mobilité de l'entreprise (types de mobilités prises en charge, jours de validité, plafonds...)
- Gérer et mettre à jour la liste des bénéficiaires de la carte Betterway (ajouter, suspendre, supprimer des comptes)
- Alimenter les comptes
- Disposer des états comptables, des documents de paie ainsi que des justificatifs de dépenses.



Un pass mobilité

Betterway se distingue sur le marché de la mobilité par la largeur de son réseau d'acceptation.

En effet, vos collaborateurs peuvent dépenser leur budget mobilité chez l'ensemble des 45 000 marchands de mobilités en France.

Une plateforme collaborateur

Le collaborateur dispose lui aussi d'un accès à une plateforme personnalisée. Sur cet espace, il accède de manière sécurisée à :

- > Un état de son budget mobilité et son relevé de dépenses.
- > Une carte virtuelle pour ses dépenses en ligne.
- > Des formulaires de déclarations sur l'honneur, par exemple pour déclarer des trajets à vélo personnel et toucher des indemnités kilométriques.





Start today

Vous souhaitez en savoir plus ?
Échangez avec nos experts de la mobilité

PRENDRE RENDEZ-VOUS